

# COMMUNIQUE DE L'AG DES PERSONNELS DE LA DEC

## **La journée du 1er mars est une incontestable réussite.**

Plus de la moitié des personnels titulaires s'est déclarée gréviste et une grande majorité du service, avec le soutien de nos collègues (DAF, DPE, DSI...), a participé au rassemblement afin d'alerter, une nouvelle fois, sur notre situation. Face à notre détermination et l'ampleur de la mobilisation, la direction n'a pu que proposer de recevoir une délégation des personnels.

Il ressort de cette entrevue que la position de la direction n'a pas changée. Elle estime d'une part avoir mis en place une nouvelle organisation interne (réflexion à laquelle nous n'avons pas été associée) afin d'instaurer « une plus grande solidarité au sein de la division » et ainsi fournir les outils nécessaires (recrutement de contractuels et vacataires, formations...) au bon déroulement de la session. D'autre part, elle considère que les moyens alloués à la DEC sont comparables à ceux des autres services et que, dans le même temps, un certain nombre d'éléments de gestion ont été externalisés vers les établissements.

Evidemment nous n'avons pas attendu les directives de notre hiérarchie pour nous organiser de manière horizontale alors que nous faisons face, depuis plusieurs années, à une intensification et une complexification de nos tâches. Si chaque session est menée à terme, c'est bien grâce au professionnalisme et à l'entraide dont nous faisons preuve au quotidien dans nos missions, parfois jusqu'à la rupture.

N'étant pas à une contradiction près, madame Macrésy-Duport affirme d'ailleurs qu'elle a personnellement alerté la médecine de prévention sur les conditions de travail de ses agents. Nous rappelons ici que la secrétaire générale est responsable de la santé au travail de ses agent-e-s et que celles et ceux-ci ne sauraient porter l'imputabilité des risques organisationnels et de la souffrance qui en découle.

Enfin, madame la secrétaire générale a proposé de rencontrer à nouveau les personnels de la DEC afin de discuter de nos difficultés tout en indiquant qu'aucune mesure supplémentaire ne sera prise. Nous alertons sur nos souffrances depuis de trop nombreux mois pour ne pas voir dans cette proposition une forme de cynisme. La « qualité du dialogue social » dont se vante notre direction n'a d'utilité que si les mots (et les maux) sont entendus.

## **Nous constatons que ces éléments ne sont pas à la hauteur des enjeux...**

Face au mépris de la hiérarchie pour nos personnes et nos conditions de travail, nous réaffirmons nos revendications :

- un budget à la hauteur des besoins pour garantir aux personnels les moyens effectifs d'exercer leurs missions de service public (notamment dans le contexte de crise sanitaire)

actuelle) et des créations de postes en nombre suffisant (notamment au bureau des BTS, du baccalauréat et du DNB).

- la fin des recrutements sous le statut de la vacation, la possibilité de télétravailler pour les contractuels et la titularisation des personnels contractuels qui le souhaitent,
- le paiement des centaines d'heures supplémentaires effectuées par les agent-e-s pour compenser le manque de personnel ;
- du matériel et des locaux adéquates afin de remplir nos missions (télétravail, mise sous pli...),
- le respect de nos statuts et droits (heures supplémentaires, primes, télétravail, bénéfice de la visite médicale annuelle, adaptations de postes et d'allègements de service chaque fois que préconisé par la.le médecin du travail ...)

### **...et nous en prenons acte.**

La « considération » et « l'écoute » qu'affiche notre hiérarchie n'est rien si elle ne s'accompagne pas des moyens effectifs de remplir notre mission de service public dans des conditions décentes.

Afin de dénoncer nos expositions aux risques professionnels et mettre notre hiérarchie face à ses obligations nous pouvons :

- utiliser le registre de santé et sécurité au travail (RSST) pour signaler les pressions (injonctions au heures supplémentaires et travail le week-end,...), les violences (propos violents et / ou discriminants...) et les risques organisationnels (surcharges de travail, flexibilité à l'interne, accidents de service...),
- effectuer des visites individuelles et collectives à la médecine de prévention et saisir le CHSCT lorsque la santé des agent-e-s est mise en péril.

Nous rappelons également que le cadre légal interdit d'effectuer plus de 140 heures supplémentaires par an (48 heures, heures supplémentaires comprises, au cours d'une même semaine).

Enfin, nous n'oublierons pas le sens de l'action collective que nous avons trouvé dans l'expérience de la grève. Constatant que la direction du rectorat ne connaît que l'autoritarisme et puisque la seule chose qui lui importe est la bonne tenue des examens et concours, quel qu'en soit le prix pour la santé des personnels et leur vie privée, il nous appartient désormais de considérer toutes les options à notre disposition en vue d'instaurer un rapport de force qui nous soit favorable.

Conscient-e-s ne que nous sommes pas isolé-e-s, nous appelons nos collègues du Rectorat de Strasbourg, des DSDEN 67 et 68 mais aussi des divisions des examens et concours des autres académies à nous rejoindre dans la mobilisation et à se constituer en assemblées générales, afin de mettre en commun nos expériences, de construire nos revendications et de les faire valoir par tous les moyens qui nous paraîtront appropriés.

**Le 11 mars 2022**